AIDES & FINANCEMENTS - Une nouvelle subvention pour les entreprises qui investissent dans l'industrie 4.0

Pour remplacer le suramortissement, l'Etat propose une nouvelle aide aux investissements industriels. Cette nouvelle aide prend la forme d'une subvention à hauteur de 40% maximum de l'investissement (Décret n° 2020-1291 du 23 octobre 2020). Elle vise les PME et ETI industrielles qui investissent dans l'industrie du futur.









La demande de subvention est à déposer avant le 31/12/2020 (15/12/2020 si régime COVID). Aucun engagement déjà pris ne peut être considéré. Le versement de l'aide est réalisé sur demande après dépenses.

Phase I - Demande de subvention

- Vérifier l'éligibilité du projet et évaluer le taux d'aide
- Chargement du document de demande : https://www.asppublic.fr/file/194433/download?token=VeX37f7z
- Rédaction de la demande
- Collecte des documents justificatifs
- Transmission de la demande
 - Accompagnement du process par nos experts

Phase II – mise en œuvre de l'investissement et subvention

- Notification d'attribution d'aide par l'ASP
- Engagement des dépenses par l'entreprise
- Paiement des factures par l'entreprise
- Demande de paiement auprès de l'ASP et transmission des pièces justificatives
- Versement de la subvention par l'ASP
- Accompagnement du process par nos experts

Réussissez votre transformation avec les experts de l'industrie du futur In Extenso Innovation Croissance

Un savoir-faire expert et une équipe à vos côtés pour comprendre vos besoins, élaborer une feuille de route claire, accompagner la mise en œuvre d'actions concrètes et faire de votre transformation un levier de performance et obtenir des gains directs.

Notre approche est globale et notre accompagnement repose sur la maîtrise des méthodologies croisées du Management de l'Innovation et du Lean Management, acquise depuis plus de 15 ans auprès des entreprises

